MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE D'UN PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Critère 24 — Label Qualité des écoles de conduite

Engagement de l'établissement

L'auto-école s’engage à accueillir chaque candidat dans le respect du principe d’égalité des chances et à prendre en compte, dans la mesure de ses possibilités, les besoins des personnes en situation de handicap.

Identification des besoins

Dès le premier contact et tout au long de la formation, le candidat est invité à signaler toute situation de handicap ou tout besoin spécifique pouvant avoir un impact sur son apprentissage ou le passage des épreuves.

Un échange individuel permet d'évaluer les besoins et détudier les solutions les plus adaptées,

Adaptation du parcours de formation

Selon la situation du candidat, l'auto-école peut mettre en œuvre les adaptations suivantes:

- Adaptation de l'organisation des rendez-vous et des horaires allongement de la durée des séances si nécessaire
- adaptation des méthodes pédagogiques et des supports de formation
- accompagnement individualisé tout au long du parcours suivi régulier de la progression
- Orientation vers des structures adaptées

Lorsque le handicap nécessite des équipements spécifiques ou un véhicule aménagé que rétablissement ne possède pas, le candidat est orienté vers une autoécole ou un organisme spécialisé disposant des moyens adaptés.

LISTES DES AUTO-ECOLES SPECIALISES HANDICAP

CITIZEN à TOURS
AUTO-ECOLE A TOUT PERMIS à FONDETTES
AUTO-ECOLE DES LYCEES à AMBOISE
AUTO-ECOLE CHRIST LE ROI à SAINT CYR